

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Les Comptes Administratifs 2019 retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Communauté d'Agglomération entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Ils sont en concordance avec les Comptes de Gestion établis par le Trésorier.

I - LE CADRE GÉNÉRAL DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

La présente note est basée sur une approche comptable par budget et budget consolidé.

2019 est l'an III de la Communauté d'Agglomération dont les compétences sont issues non seulement de la consolidation des 4 entités préexistantes mais également d'importantes prises de compétences comme celles du secteur scolaire, péri et extra-scolaire ou encore la mobilité ou la voirie, mais encore de compétences réglementaires en matière d'accueil des gens du voyage, de politique de la ville et de contingent incendie.

L'architecture budgétaire comporte 1 budget principal et 11 budgets annexes :

*soit 6 budgets répondant à des obligations légales, notamment pour les services industriels et commerciaux ou la comptabilité de stock relative aux lotissements d'activités,

* et 5 budgets annexes créés de manière volontaire pour assurer une identification très précise des flux relatifs à certains secteurs.

1 – CONTEXTE DE L'EXERCICE 2019

Dans le contexte de la loi de finances 2019, le budget s'est attaché à respecter les objectifs généraux de maîtrise du budget. Pour cela, un dispositif d'enveloppe fermée évaluée d'après la réalisation 2017 avait été communiqué par services afin d'encadrer les dépenses pour 2018 et 2019.

La gestion 2019 a été très contrainte notamment par la perte d'épargne brute au niveau consolidé (2,5M€ en 2019 contre 3,2M€ en 2018) s'expliquant par :

- Une évolution des dépenses :

* Hausse des frais de personnel (+429 K€)

* Charges à caractère général (+719 K€)

* Charges de gestion courante (+503 K€)

* Charges exceptionnelles et financières (+119 K€)

- Malgré une hausse de certaines recettes :

* Produits fiscaux (+ 1 215 K€)

* Produits exceptionnels (+734 K€)

- Un plan pluriannuel d'investissement incompressible (déjà engagé) représentant 16,5 M€ sur 2019

Un travail de fonds a été demandé aux services pour optimiser les recettes et conserver un niveau de financement des actions en cours et nouvelles en parallèle d'économies nécessaires.

2 - LA CLECT 2019

L'évaluation du transfert des charges scolaires consacré par la CLECT d'octobre 2017 et révisé en 2018, a fait l'objet d'une nouvelle actualisation permettant de financer par attributions de compensation les évolutions de services liés à certains territoires communaux.

Les enveloppes de Voirie ont également été actualisées. La plupart des attributions de compensation ajustées au nécessaire, en lien avec les recettes issues du FCTVA et des FAVIL.

Enfin, la compétence lecture publique avait fait l'objet d'un financement partiel de fiscalité, c'est pourquoi les taux fiscaux 2019 ont augmenté. La CLECT 2019 a rappelé cette hausse fiscale et a restitué aux communes concernées le niveau de dépense fiscalisé.

Pour plus d'information, le rapport CLECT du Conseil du 16 septembre 2019 détaille les éléments d'impact.

II- LE CONTENU DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

1- PRESENTATION CONSOLIDEE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Globalement, la situation 2019 fait état d'une gestion efficace, avec une clôture à 550 000 € en consolidé, malgré un recul de l'épargne brute.

GAILLAC-GRAULHET AGGLO	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Tableau des soldes de fonctionnement			
+ Produits fiscaux	32 233 141	34 148 133	35 362 969
+ Dotations et subventions	11 047 574	14 230 569	13 800 384
+ Produits de gestion courante	5 446 483	5 738 267	5 261 849
= Produits de fonctionnement courant	48 727 198	54 116 968	54 425 202
- Charges de personnel	24 514 495	26 771 416	27 200 240
- Charges à caractère général	11 853 401	11 325 559	12 044 858
- Charges de gestion courante	9 136 739	11 901 412	12 404 049
= Charges de fonctionnement courant	45 504 635	49 998 387	51 649 147
= Epargne de gestion	3 222 562	4 118 581	2 776 055
+ Produits exceptionnels et financiers	173 345	282 129	1 016 863
- Charges exceptionnelles et financières	1 022 635	1 120 415	1 239 140
= Epargne brute	2 373 273	3 280 295	2 553 778
Excédent reporté de fonctionnement 002	3 207 992	2 551 808	7 411 821
= Capacité d'autofinancement	5 581 265	5 832 103	9 965 598
Tableau des soldes d'investissement			
- Remboursement des emprunts	2 194 166	2 746 185	2 595 642
= Epargne nette (avec R002)	3 387 099	3 085 919	7 369 956
+ Recettes propres	5 804 003	7 653 054	9 098 535
+ produit des cessions	0	153 872	273 700
= Capacité d'investissement	9 191 102	10 892 844	16 742 191
<i>Travaux d'investissement et autres dépenses</i>	10 364 783	9 760 682	16 531 888
<i>Déficit reporté d'investissement 001</i>	-1 465 148	-4 015 058	-6 347 745
<i>Subventions</i>	1 988 942	2 187 131	3 522 350
<i>Emprunt nouveau</i>	2 484 000	3 077 934	3 164 341
= Résultats de clôture	1 834 112	2 382 169	549 249

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Communauté d'Agglomération.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses réelles (tous budgets) de fonctionnement 2019 re
 refacturations entre budgets, versements d'avances entre budgets

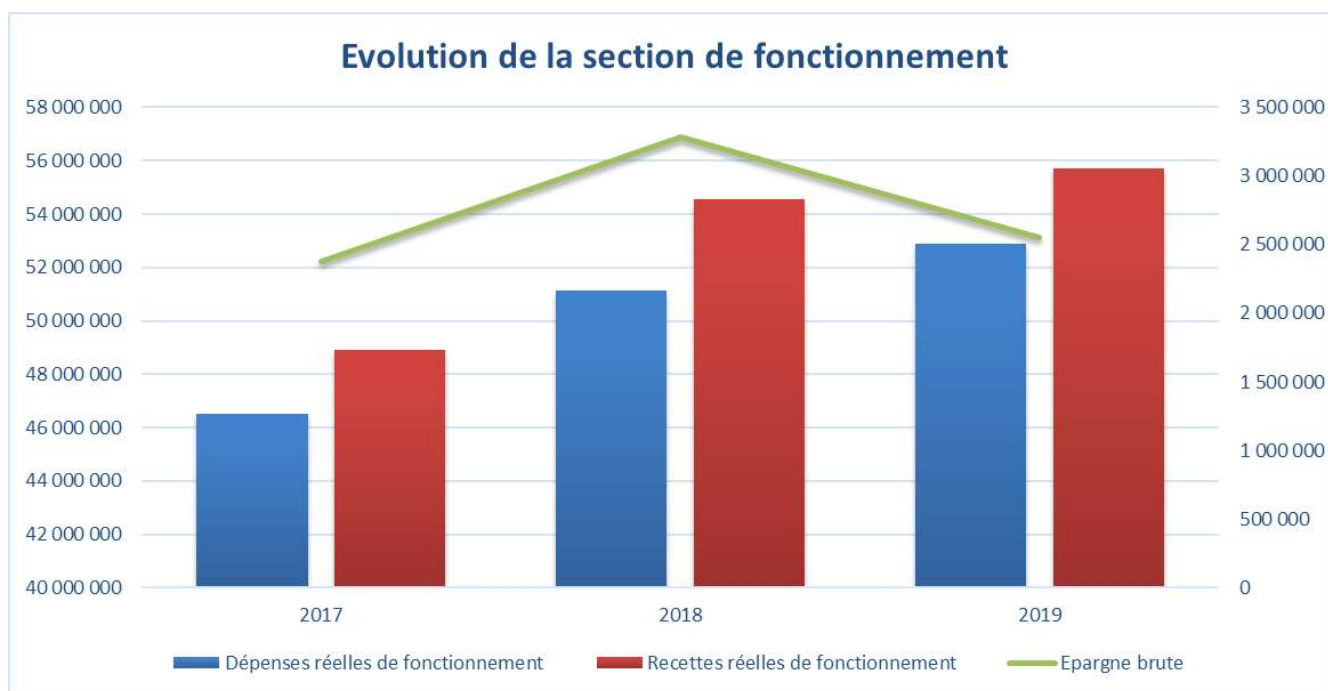
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissés au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes réelles (tous budgets) de fonctionnement 2019 représentent **55 442 065 €** (hors refacturations entre budgets, versements d'avances entre budgets, écritures d'ordre et 002).

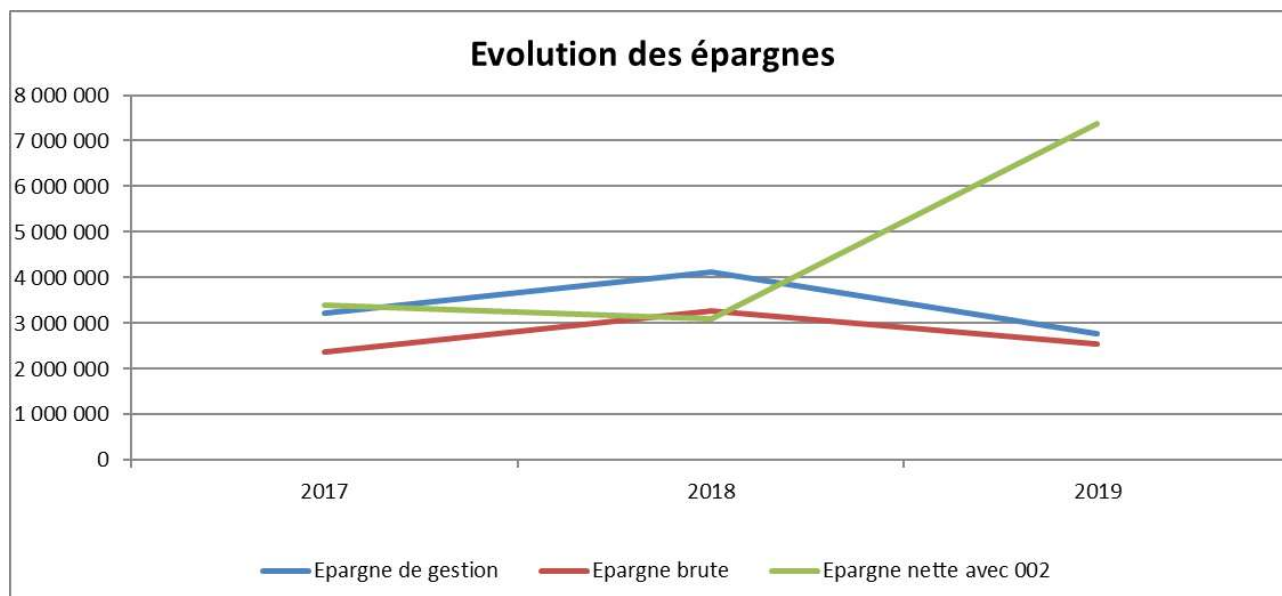
Les bases fiscales des impôts Ménages et la cotisation foncière des entreprises ont bénéficié d'une dynamique de l'ordre de 2,84%, dont une revalorisation de 2.2% dû à l'indice des prix à la consommation.

Les taux de fiscalité ménages était en 2019 :

- Taxe d'habitation : 13,71%
- Taxe Foncier Bâti : 2,73%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 5,68%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 33,76 %



Malgré la baisse de l'épargne brute, le financement des investissements par le fonctionnement s'améliore par le R002 de 2018 :

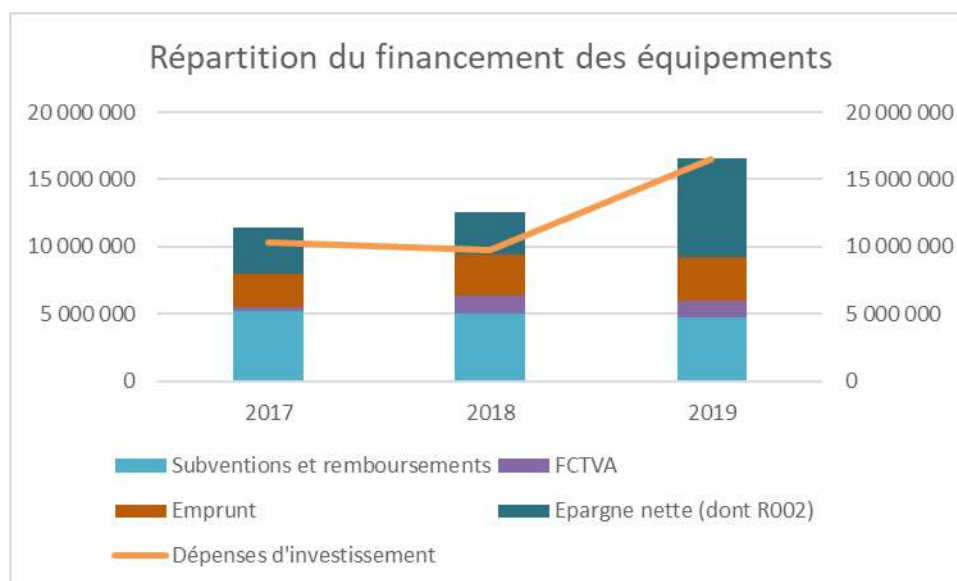


SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté d'Agglomération à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère structurant. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (du territoire). Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Par ailleurs la section tient compte des remboursements de capital de dette.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement), les emprunts nouveaux et le produit FCTVA.
- Les dépenses réelles (tous budgets) d'investissement réalisées en 2019 représentent **19 127 530 €**
- Les recettes réelles (tous budgets) d'investissement réalisées en 2019 représentent **16 058 926 €**



2 - BUDGET PRINCIPAL

Les politiques inscrites au BUDGET PRINCIPAL :

- ▶ Développement économique (actions et gestion des ateliers/ pépinières/Couveuse maraîchage, zones achevées...)
- ▶ Habitat,
- ▶ PCAET,
- ▶ Culture (médiathèques, Cyberbases, Archéosite, Centre de la Céramique, Maison de Métiers du Cuir, Salon du Livre ...)
- ▶ Politique de la Ville, Equipements sportifs communautaires,
- ▶ Service Mutualisé d'Urbanisme,
- ▶ SIG,
- ▶ SINT,

- ▶ Contingent SDIS,
- ▶ Gestion du Patrimoine,
- ▶ Administration de la collectivité RH, Juridique, Finances, Conseil de Gestion)

Les points forts de l'exercice 2019 sur le principal

I – L'Attractivité

1 – Le développement économique

Orientations stratégiques :

- Réserves foncières à vocation économique (ZAD Brens – Montans, Roumagnac)

Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures Économiques :

- Solde opération Mas de Rest (fin CPA avec Sem Thémélia)
- Garrigue Longue – Aménagement phase 2 (5 ha)
- Roumagnac 2 – Acquisitions foncières
- Investissements & aménagements ZA – Interventions principales sur Aéroport (station avitaillement), Beauvais (sécurité ZA), Roumagnac (voie de desserte centrale tranche 2), Massiès (éclairage et voirie) + poursuite mise à jour signalétique

Animation Économique :

- Plan d'Actions et d'Animation Économique (PAE) : programme d'animation La grappe by Granilia (espace coworking), soutien filière Cuir de Graulhet, réseau territorial d'entreprises, Fab Cuir...
- Soutien filière maraîchage : Essor maraîcher (investissement & fonctionnement)
- Soutien création entreprises : Granilia (investissement & fonctionnement)
- Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe) : pack installation, pack développement, pack transmission – reprise, appui digitalisation, boutiques à l'essai, boutiques éphémères, appui associations, animation & événementiel

2 – L'action culturelle

Déploiement d'une politique publique de la lecture publique territoriale :

Optimiser le fonctionnement des médiathèques actuelles

- qui repose sur 3 équipements (3 pôles Gaillac, Graulhet, Rabastens)
- révision des heures d'ouvertures
- ouvrir les lieux aux acteurs extérieurs (écoles, ALAE, autres ...)

Impulser une politique hors les murs en direction des quartiers « politique de la ville » pour certaines communes et sur les petites communes peu dotées en matière culturelle :

- par l'aménagement de 10 bornes numériques entre 2019/2020
- l'animation dans les communes

- par le développement et la mise en œuvre d'animations auprès des population empêchées

Pour la politique hors les murs : calibrer le temps de préparation et d'exécution (véhicules, déplacements, réunions, repérages, contacts, logistique, contenu, budget)

Ouvrir les 2 équipements médiathèques Cadalen (ouverture avril) et Rabastens (Ouverture juin) si respect des calendriers

Fédérer et accompagner les 4 relais supplémentaires (Castelnau de Montmiral, Cahuzac sur Vère, Salvagnac, Montgaillard)

- rencontre des élus et des bénévoles actifs
- mise en réseau progressive avec le catalogue intercommunal lecture publique
- organisation d'animations dans les relais en direction des bénévoles des élus et des public

II - L'aménagement

1- L'urbanisme

Mettre en œuvre une politique d'Aménagement du territoire et d'urbanisme :

En élaborant deux documents cadres, le SCOT et le PLUi, et une stratégie foncière, stratégiques pour l'aménagement durable du territoire

En adaptant les documents d'urbanisme existants aux projets des communes dans le cadre du règlement d'intervention en matière d'Urbanisme

En pilotant un projet de service Urbanisme, partagé avec les 61 communes, ayant pour objectifs principaux : de fiabiliser les autorisations de construire par la sécurisation des procédures d'instruction et d'optimiser les moyens alloués.

2 – L'Habitat

Mettre en œuvre la politique de l'Habitat :

En finalisant le premier Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération,

En soutenant la production de logements pour tous,

En rénovant les logements anciens avec « Rénovam » et les OPAH encore actives notamment dans les centres des villes, bourgs et villages,

En gérant l'accueil des gens du voyage sur les aires existantes.

3 – Le Plan Climat Energie Territorial

Mettre en œuvre la politique de transition écologique :

En élaborant le premier Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération,

En poursuivant les actions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en matière d'efficacité énergétique, de soutien aux énergies renouvelables et de préservation des ressources,

4 – Le SIG

Mettre en œuvre un projet de Système d'Information Géographique qui rassemble les données territoriales, les outils de cartographie et d'analyse géographique :

En accompagnant les projets majeurs de la collectivité conformément aux aspects réglementaires (SCoT-PLUi, PCAET, PLH, fiabilisation des documents d'urbanisme, Open Data...),

En développant l'appui aux services utilisant l'information géographique (Développement économique & Tourisme, Voirie, Habitat, Urbanisme) et en renforçant le projet d'ingénierie partagée avec les partenaires notamment le SIAEP et la RMEA de Graulhet.

5 – Aménagement des Bourgs Centres et Cœurs de villages

Poursuivre la politique de dynamisation des Villes et des villages :

Accompagner les 12 projets Bourg-centre via l'élaboration des contrats « Bourgs-centres » avec la Région Occitanie,

Poursuivre les opérations bourg-centre politique de la ville en co-maîtrise d'ouvrage de Crins II et Îlot du Gouch sur Graulhet et Lentajou sur Gaillac

Accompagner les projets cœur de village pour toutes les communes intéressées : études et programmation des travaux

Objectif sur toutes les opérations:

Faire converger les soutiens techniques (CAUE, ingénierie aggro) et financiers, de manière adaptée à chaque projet

Définir un règlement d'intervention de la communauté

Poursuivre la politique de dynamisation des Villes et des villages :

Apporter l'expertise du CAUE sur chaque projet pour identifier les enjeux d'attractivité, apporter la vision urbanistique et architecturale, et accompagner si besoin les 1ères phases opérationnelles

III – Les Services à la population

1 – Le Projet Educatif Communautaire

Mise en œuvre de la politique éducative intercommunale avec l'ensemble des acteurs concernés (formations ATSEM/PE, Accompagnement des parents délégués, Plan Handicap, rythmes de l'enfant, réflexion sur la jeunesse...)

Communication aux familles : Plaquette + Application Mobile

Etudes, conférences, réunions publiques

Déclinaison du PEC dans les projets pédagogiques des structures d'accueil du jeune enfant et d'accueil de loisirs

2 - La politique de la Ville

Continuité des contrats de ville de Gaillac et Graulhet :

En adaptant la programmation des actions aux contraintes budgétaires du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, de la Région et du Département

En confortant les Programmes de Réussite Educative, en lien avec le Projet Educatif Communautaire + Reprise du portage juridique du PRE de Graulhet

En développant des projets transversaux avec les autres communes: Comédie musicale, Emploi/économie

IV – Le Cadre de Vie

La gestion du patrimoine est ventilée sur les budgets relatifs au domaines de compétence. Sur le budget principal, on retrouve essentiellement le coût de fonctionnement du service en charge de la gestion de tout le patrimoine de la collectivité.

Voir plus loin les autres compétences du Cadre de Vie détaillées dans les Budgets Voirie, Déchets TEOM et REOM, SPANC, Assainissement ZA

PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles 2019 représentent 35 775 845 €.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à **2 620 824 €**.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de **7 428 464 €**.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement dû au titre du FNGIR communes pour un montant global de **572 485 €** et aux Attributions de Compensation hors voirie sur le budget principal envers quelques communes pour **36 166 €**.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à **24 746 147 €**. Il est constitué principalement :

- du contingent incendie SDIS
- des subventions aux organismes privés
- des subventions d'équilibre aux budgets annexes : **21 429 390 €**

Les charges financières réalisées au **chapitre 66** s'établissent à **347 594 €**. Le refinancement de dette 2019 impact à hauteur de 81 526 € le budget.

Les charges exceptionnelles au **chapitre 67** représentent **24 165 €**.

Les recettes réelles 2019 s'élèvent à 36 953 823 €.

Les taux de fiscalité 2019 sont :

Taxe d'habitation : **13.71%**

Taxe sur le foncier bâti : **2.73 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **5.68 %**

Cotisation foncière des Entreprises : **33.76 %**

Les produits fiscaux CFE sont impactés favorablement par le dynamisme des bases locatives des locaux professionnels, dû à la réforme. Les produits fiscaux des ménages évoluent en corrélation avec le taux d'inflation du fait de la révision du dispositif de revalorisation annuel des bases.

Le montant du **chapitre 73** Impôts et taxes s'élève à **28 587 199 €**.

Ce montant intègre les Attributions de compensation hors voirie pour un montant de 6 133 468 € imputées sur le budget principal.

Au niveau de la **DGF**, le montant total réalisé en 2019 s'établit à **5 556 463 €**

Dont 2 987 414 € pour la dotation d'intercommunalité et 2 569 049 € pour la dotation de compensation.

Les compensations au titre des exonérations sont de 1 017 988 €.

Le chapitre 74 dotations, subventions, participations s'élève donc à **6 998 231 €**.

Le chapitre 75 est arrêté à **124 644 €** (loyers des immeubles, ...)

Les produits exceptionnels au **chapitre 77** représentent **508 660 €**.

Les produits des services et des domaines **du chapitre 70** représentent **658 434 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2019 s'établissent à 6 660 119 € hors restes à réaliser (416 314 €) et déficit reporté 2018 (306 990 €).

Le programme d'équipement 2019 s'élève à 2 851 446 € dont 416 314 € de restes à réaliser

Les principales opérations réalisées en 2019 :

- Archéosite: **134 475,40 €**
- Planification urbaine et territoriale : **198 308,01 €**
- La maison de santé du bassin Graulhétols : **838 274,80 €**
- L'habitat : OPAH RU **68 388 €** / Aide au particuliers et Participation logements sociaux **285 028 €** et **144 500 €**.
- Centre bourg et coeurs de village : **66 912,25 €**
- PCAET : **220 289,64 €**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 470 911 € et comprennent **546 702 €** de Restes à Réaliser (*recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 et que l'on reporte sur 2020 par le biais des restes à réaliser*) et **290 083 €** d'affectation 2018.

Les principales recettes réalisées en 2019 :

- Emprunt : **1 922 341 €**.
- Subventions : **707 252 €**
- Le FCTVA : **325 309 €**

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

L'année 2019 a été consacrée :

- Fermeture des Crèches Familiales (CF) à Rabastens et à Graulhet :
Une volonté de mieux répondre aux besoins des familles avec le développement d'un service moins coûteux pour la collectivité
Fermeture en septembre 2019 de celle de Graulhet : réaffectation, reclassement ou licenciement des 15 fonctionnaires et non fonctionnaires concernés

- Au total : suppression de 29 ETP en Crèche Familiale depuis 2016, compensée par la création de 21 ETP pour les crèches de Cadalen, Graulhet, Lagrave et le Relais Petite Enfance en 2018-2019

- Une baisse de nombre places d'accueil (62 supprimées contre 54 nouvelles) mais des possibilités d'accueil par place plus importantes en crèche collective

- Compensation du coût des places nouvelles (285 000 €) par la suppression des places en Crèche Familiales :

Première année de pleine activité pour la micro-crèche Les Calinoux à Cadalen ouverte en septembre 2018 (10 places)

Ouverture en septembre 2019 de la micro-crèche Les Grapillous à Lagrave (10 places)

Augmentation en septembre 2019 de la capacité d'accueil de la crèche Les petits Dadou's à Graulhet (+24 places)

Augmentation en septembre 2019 de la capacité d'accueil de la crèche Les Moussaillons à Graulhet (+ 10 places)

Un total de 363 places d'accueil à partir de septembre 2019

Fin des constructions de micro-crèches de Cadalen et de Lagrave, fin des réaménagements pour les crèches Les Petits Dadou's, les Moussaillons, Relais Petite Enfance à Graulhet et Poursuite de la mise aux normes et amélioration des bâtiments existants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2019 s'élèvent à 4 354 104 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 427 792 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 124 941 € intégrant le G et l'évolution du point d'indice.

Les subventions aux crèches versées en application des dispositions contractuelles : **722 231 €**
Les intérêts de la dette : 75 678 €.

Les produits réelles de fonctionnement 2019 représentent 4 531 038 € et sont principalement constitués de :

- Des subventions, participations de la CAF, MSA : **1 914 074 €**
- Des participations des familles : **404 105 €**
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : **2 152 243 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 729 016 € et 71 619 € de RaR avec le remboursement du capital de la dette pour 279 470 € et 1 382 654 € de dépenses d'équipement portant principalement sur :

- La poursuite de l'opération concernant les crèches du Grouhéhoitois (bâtiment CAF occupé par les Petits Dadous, études et travaux sur la Crèche Familiale) : **871 155 €.**
- Travaux micro crèche de Lagrave : **475 238 €**
- Des mises aux normes, rénovations de bâtiment et matériel de puériculture : **39 582 €**

Les recettes réelles d'investissement totales s'élèvent à **1 643 146 €** et des Restes à réaliser à hauteur de 928 522 € et comprennent l'emprunt 432 000 € et 669 479 € de subventions d'équipement hors restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE SCOLAIRE

2019 a consacré la poursuite de la structuration des services et de l'optimisation des moyens :

- Poursuite et amélioration de l'organisation en 7 Bassins de Vie Education Jeunesse, ainsi que du positionnement géographique des coordinateurs sur 3 secteurs pour une gestion en proximité qui associe pleinement les élus communaux.
- Maintien d'un accueil des enfants qui garantisse leur sécurité physique et affective (qualification des intervenants respect des quotas d'encadrement, maîtrise de la sécurité alimentaire dans les restaurants scolaires).
- Soutien technique aux projets des élus communaux qui souhaitent améliorer la qualité de leurs accueils de loisirs (ALAE).
- Formation professionnelle des agents.
- Restauration scolaire :
 - Audit effectué par le Laboratoire Départemental
 - Projets d'étude autour des différents modes de restauration scolaire à partir de sites expérimentaux, accompagné par l'ADEFPAT
- Tarification des services:
 - Réflexion sur l'harmonisation des tarifs tenant compte du niveau de service pour septembre 2020
 - Suppression des tarifs «hors commune» pour la rentrée 2019, à budget constant

En 2019, 5 communes ont conservé la gestion communautaire par des conventions de gestion dont les flux financiers ont dû être retracés en fin d'exercice.

Une actualisation des coûts portés par l'agglomération ont fait l'objet d'une **CLECT** en 2019, visant à financer les mises aux normes et demandes des communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 21 858 091 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 4 445 222 €, destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant hors personnel et subventions aux associations.

Les charges de personnel s'élèvent à 14 126 055 € intègrent les charges du personnel ainsi que les charges évaluées des personnels mis à disposition pour le fonctionnement et comme pour les autres budgets le Glissement Vieillesse Technicité et l'évolution du point d'indice et des cotisations, la suppression du dispositif des emplois aidés et la mise en application du RIFSEEP depuis l'été 2018.

Les subventions aux partenaires associatifs versées en application des dispositions contractuelles s'élèvent à **2 713 690 €** et les intérêts de la dette s'élèvent à **533 378 €** dont 87 324 € de frais de refinancement.

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 23 210 232 € et sont constitués :

- Des subventions, participations de la CAF, MSA, ... : **2 145 113 €**
- Des participations des familles : **2 636 489 €**
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : **17 639 282 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 261 511 € et 226 488 € de Restes à réaliser. Le remboursement du capital de la dette s'élève à **1 044 387 €** et **2 361 176 €** de dépenses d'équipement faites sur l'exercice,

Les dépenses réalisées en 2019 :

- Extension de l'école de Grazac : 431 539 €
- extension restaurant de Brens : 368 026 €
- Achat de modulaires pour les classes de CP (Briatexte Graulhet) : 271 126 €
- Travaux de rénovation énergétique : 315 224 €
- Matériel de bureau et matériel informatique : 137 974 €
- Travaux de bâtiments : 828 803 €
- Équipements et mobilier : 160 131 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 497 017 € et 893 311 € de RaR.

Elles comprennent **810 000 €** d'emprunt nouveau, **2 852 000 €** d'écritures liées au refinancement, **313 045 €** de FCTVA et **806 262 €** de subventions.

BUDGET CINÉMAS

2019 a marqué la poursuite de l'activité cinématographique sur les 2 villes de Gaillac (cinéma en Délégation de Service Public) et de Graulhet (régie intéressée) et du renouvellement du mode de gestion du cinéma de Graulhet en concessions sur 10 ans.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 453 852 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 333 133 € et **les charges de personnels à 93 936 €**. Elles comptabilisent notamment la rémunération du régisseur intéressé du Cinéma VERTIGO à Graulhet (décidée par délibération du 16 juin 2015).

Les frais de dette représentent **26 783 €**.

Les recettes 2018 s'élèvent à 426 153 €

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- Des loyers et redevances, relatifs aux baux commerciaux (Brasserie et Snack) et au cinéma de Gaillac : **51 392 €**
- Des recettes du cinéma de Graulhet : **262 783 €**

- Des Subventions du CNC (droits acquis Taxe sur les entrées) : **28 770 €** pour le Cinéma de Gaillac dont la recette est désormais perçue directement par le gérant
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : **180 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 79 842 €.

Les dépenses d'investissement comprennent uniquement le remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 42 023 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TEOM

Suite à la fusion en Communauté d'Agglomération, nous avons l'obligation d'harmoniser les régimes d'enlèvement des ordures ménagères d'ici au le 1er Janvier 2022 (article L 1639 A III CGI).

Actuellement, 2 régimes cohabitent :

La TEOM présente sur le territoire d'ex T&D et des communes de Rabastens, Giroussens et Couffoueux (SMICTOM de Lavour) ;

La REOM présente sur le territoire d'ex VGPS et de l'ex SIVOM du Pays Rabastinois.

Avant la fusion, les communes d'Ex Tarn et Dadou avait approuvé dans le cadre de leur pacte financier et fiscal (délibération du 31 mars 2015) un plan d'harmonisation de la TEOM à horizon 2020 avec un taux cible de 10,20% qui reste applicable en période transitoire.

Au-delà du choix du mode de financement qui nécessitera des délais d'études, la prospective 2020-2026 a mis en évidence le besoin de financement de cette compétence dans la durée, de par les charges particulièrement croissantes des coûts de collecte et de traitement. Il sera nécessaire de peser les avantages et inconvénients des deux modes de tarification/imposition pour ne pas fragiliser le financement de cette compétence.

Les objectifs 2019 sur ce budget TEOM ont été :

- Poursuivre la réduction de la production des déchets et améliorer la qualité de la collecte sélective sur le territoire afin de contenir la hausse du coût du traitement par TRIFYL et par le SMICTOM
- Evolution des modes de collecte avec la poursuite du déploiement sur les communes des conteneurs de tri en lieu et place des caissettes.
- Evolution des modes de collecte vers du porte à porte sur le Rabastinois et poursuite du programme d'installation de cuves enterrées sur tout le territoire.
- Expérimentation d'une tarification incitative sur le secteur du Salvagnacois et autour du Rabastinois.
- Poursuite de l'expérimentation autour du broyage des déchets verts communaux afin de contribuer à la réduction des tonnages des déchetteries.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 5 717 425 €.

Elles comprennent :

- les charges à caractère général pour **1 554 375 €**
- les Charges de personnel pour **1 547 053 €.**
- la participation à Trifyl s'élève à **2 570 555 €.**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 043 915 €.

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- de la Redevance Spéciale versée par les professionnels : **359 676 €** des ventes aux professionnels et de celle des composteurs,
- de **122 775 €** de refacturations de charges de personnel sur les budgets REOM et principal. Pour des raisons de rationalisation, ces personnels sont rémunérés sur ce budget TEOM.
- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **5 463 355 €**
- des subventions et participations : **90 479 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 260 550 € et 308 878 € de Reste à réaliser.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette 33 147 € et 227 403 € de dépenses d'équipements (achat de matériel de collecte pour le tri sélectif et packs de géolocalisation, équipements divers).

Les recettes réelles s'élèvent à 26 125 € et 13 751 € de restes à réaliser. Les recettes d'investissement se composent principalement de 26 125 € de FCTVA.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - REOM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 670 847 €.

Elles comprennent **les charges à caractère général pour 521 989 €** comprenant le carburant, le traitement TRIFYL, les prestations de collectes et de lavages des bacs collectifs, intégrant les actions de communication et d'animation programmées et subventionnées dans le cadre de l'appel à projet Territoire « Zéro déchets / Zéro gaspillage »

Les dépenses de personnel de la régie s'élèvent à 133 000 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 721 276 €.

Les produits de fonctionnement sont principalement constitués de la Redevance des Ordures Ménagères de **713 577 €**, complétée des ventes aux repreneurs de verre et de celle des composteurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 413 850 €.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette 15 466 € et 71 648 € de frais de refinancement, 260 000 € d'avance de trésorerie faite en fonction du besoin par le budget principal en attente de la perception des redevances auprès des usagers (*avance remboursable qui s'équilibre en recette et en dépense*) **et 66 736 € de dépenses d'équipements** : achat de matériel de collecte équipement pour le tri et divers.

Les recettes réelles s'élèvent à 332 338 €.

Les recettes d'investissement comprennent 260 000 € d'avance, 62 000 € capital refinancé et 10 338 € de FCTVA.

BUDGET ANNEXE SPANC

En 2019, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a mené les actions suivantes :

- Réorganiser le service avec la mise en place d'une prestation de contrôle afin d'assurer le service au plus bas coût tout en tenant compte de la baisse constante des subventions de fonctionnement.
- Définition du nouveau règlement sur le territoire de la communauté d'Agglomération et harmonisation des redevances afin d'équilibrer le budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 160 218 €.

Les charges à caractère général représentent 73 675 € (prestation d'entretien des installations autonomes pour le compte des usagers, achats fournitures de bureau, ...).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 85 881 € pour la gestion du service et le suivi du programme de réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome mené en partenariat avec l'AGENCE de l'EAU ADOUR GARONNE.

Les recettes s'élèvent à 191 470 €.

Les subventions attribuées dans le cadre de l'animation (300 € par dossier et 12 € par dossier pour l'entretien) à hauteur de **36 057 €**.

La redevance d'assainissement s'élève à 66 058 €

Une reprise de provision a été effectuée à hauteur de **69 500 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles représentent 775 708 €.

L'investissement retrace essentiellement les mouvements consacrés aux Aides à la Réhabilitation accordées aux particuliers instruites pour le compte de l'agence de L'eau Adour Garonne qui représentent en dépenses **743 400 €**.

Une avance de trésorerie remboursable, du budget principal au budget SPANC est également portée pour **31 000 €** mobilisable en fonction des besoins.

Les recettes réelles représentent 720 759 €.

Aides à la Réhabilitation accordées aux particuliers 688 800 €.

31 000 € d'avances ont été remboursés au budget principal.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ZA

L'objectif 2019 était de poursuivre l'optimisation la rationalisation des systèmes d'assainissement collectif des Zones d'activités et d'inciter les entreprises à se raccorder tout en assurant un entretien pérenne.

Il existe 3 stations d'épuration, une sur la zone d'activité de la Bouissonade à Lagrave, une sur la zone Garrigues-Longues à Montans et une sur la zone des Massiès à Couffouleux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 32 240 €.

Au titre des dépenses de fonctionnement figurent les dépenses d'entretien des stations d'épuration pour **19 169 €** ainsi que le remboursement des intérêts de la dette : **6 251 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 58 260 €.

En recettes, perception de Participations à l'assainissement collectif (PAC) suite à des raccordements pour **5 350 €** et une subvention d'équilibre du budget principal pour **52 343 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 26 020 € dont le remboursement de capital de dette de 20 466 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 13 979 €.

BUDGET VOIRIE

Ce budget est traduit l'objectif de poursuite de l'organisation de l'intérêt communautaire :

- Assurer des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes qui le souhaitent pour les travaux de voirie. Contribuer ainsi à la mise en place d'une programmation de travaux, la recherche de subventions et le suivi des réalisations.
- Etudier les missions de la régie voirie afin de proposer une intervention pertinente élargie à l'ensemble du territoire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 163 491 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 562 216 € destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant : achat de fournitures, prestations d'entretien des voies, ...

Les dépenses de personnel s'élèvent à 496 109 € dont la régie d'ex VGPS et le personnel mis à disposition par les communes.

Les charges financières à 15 966 €. 14 443 € de frais de refinancement supplémentaires impactent exceptionnellement le budget 2019.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 770 410 €.

Les subventions perçues représentent **337 879 €** dont **320 000 €** de subvention d'équilibre du Budget principal.

Pour mémoire la détermination de la subvention d'équilibre s'établit comme suit :

1. Les participations au financement de la voirie des communes du territoire « ex VGPS » sont soit historiquement fiscalisées, soit sous forme d'AC globalisées et versées sur le budget principal et doivent, par conséquent, être basculées sur le budget voirie.

Afin de déterminer les AC relatives à la compétence voirie pour ces communes, on détaille le financement du montant des enveloppes ouvertes (fonctionnement+investissement de 2016) : 487 945.37€

La subvention d'équilibre correspond à l'apport du budget principal déduction faite du FCTVA et du FAVIL attendu sur l'enveloppe, soit 210 726.75 €.

2. De plus, certaines dépenses ne sont pas « financées » par le biais des participations des communes, il s'agit notamment des charges de structure du service voirie (011 et 012), des intérêts et paiement du capital de la dette (emprunt Caisse d'Epargne souscrit fin 2017 et emprunt Crédit Agricole souscrit par VGPS en 2012) et enfin des dépenses communautaires de voie d'accès de la ZA de Salvagnac, logiciel de déclaration d'intention de commencement de travaux, ...

Ainsi, la subvention d'équilibre s'élève à :

Financement ex VGPS perçues par le budget Principal : 210 800€ (dont 82 403 € ex VG) auxquelles s'ajoutent les dépenses non affectées aux communes : 109 200€.

Soit une subvention annuelle de 320 000€.

Les attributions de compensation de fonctionnement s'élèvent à 395 679 €

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 517 835 €.

A noter en recette, l'écriture constatant **les travaux d'investissement réalisé en régie à hauteur de 471 266 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent 4 068 888 € dont 343 398 € de RaR.

Le remboursement du capital de la dette se limite à **45 209 €.**

2 647 710 € sont consacrés aux travaux de voirie et auxquels s'ajoutent les **471 266 €** de travaux en régie.

Les recettes d'investissement représentent 3 734 934 € dont 1 740 755 € de RaR.

Elles comprennent notamment **1 349 102 €** de subventions au titre du FAVIL, **1 065 991 €** d'Ac d'investissement, **344 795 €** de FCTVA.

BUDGET ANNEXE MOBILITE

La communauté d'agglomération, compétente en matière de mobilité depuis le 1^{er} janvier 2017, a repris les services de transports urbains et les transports à la demande existants sur le territoire.

Il s'agit notamment :

- du service de Navette urbaine de Gaillac et Graulhet
- du Transport A la Demande
- du Passe-pont de RABASTENS-COUFFOULEUX

Il avait été décidé en CLECT du 4 octobre 2017 que le montant des charges transférées au titre de la compétence mobilité ne soit pas déduit de l'attribution de compensation mais soit financé par le versement transport, financement dédié à la mobilité au sens large.

Deux taux différenciés coexistent sur le territoire de l'Agglomération en 2019 :

- Gaillac : 0,55% depuis 2014 ;
- Reste du territoire : 0,20 % à compter du 1er juillet 2018

A compter de 2018, la compétence transport scolaire est transférée à la Communauté d'Agglomération, la Région précédemment compétente renvoie une « attribution de compensation » constatant le financement de celle-ci. En 2018, celle-ci couvre la charge mais dans la prospective on note dès 2019 le décrochage entre le montant renvoyé et le coût de la compétence pour la Communauté.

Le Budget 2019 visait à Mettre en œuvre une politique de la Mobilité :

- En finalisant le premier Plan de Mobilité Rurale de l'Agglomération,
- En élaborant la première Charte de la Mobilité,
- En optimisant les services de réseaux urbains existants,
- En poursuivant la réflexion avec les communes pour proposer de nouvelles formes de Mobilité durable, rendues possibles par les marges de manœuvre dégagées sur le volet TAD :
 - Réseau structurant des voies vertes, liaisons douces, modes actifs... pour se déplacer autrement,
 - Solutions de court-covoiturage « Rézopouce », « KARROS » ...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 414 471 €.

849 015 € de dépenses dédiées aux transports (navettes urbaines et transport à la demande), 77 999 € de charges de personnel, tandis que la charge relative au transport scolaire s'élève à 2 461 440 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 414 471 €.

754 495 € de recette perçue grâce aux versements transport. Le produit perçu monte en charge progressivement du fait du système déclaratif sur lequel repose le recouvrement.

2 653 878 € de subvention dont **322 099 €** de subvention d'équilibre et **2 331 779 €** de subventions de l'État et de la Région. La recette relative au transport scolaire s'élève à 2 461 440 €, soit la couverture partielle de la compétence renvoyée par la Région.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 115 126 €. Aucune avance de trésorerie ou reste à réaliser n'est à noter sur l'exercice.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 170 578 € dont 70 157 € de RaR.

Ces recettes proviennent exclusivement des subventions TEPCV, hormis 24 855 € d'écritures d'ordres entre sections et 5 680 € d'excédent reporté.

BUDGET ANNEXE DES ZA

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. En conséquence, les opérations d'aménagement de terrains donnent lieu à ouverture d'un budget annexe, retraçant les opérations en section de fonctionnement, puis d'investissement au travers de ce que l'on appelle la « comptabilité de stock ».
Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.
Au début du cycle de production, la collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion), les dépenses sont ensuite répercutées dans le coût du bien et intégrées au prix de vente.

La communauté d'agglomération a mis en place un budget annexe spécifique en 2017. L'historique de chaque zone d'activité sera à terme retracé, permettant ainsi le calcul des stocks de terrains et travaux sur les zones concernées. Ce budget est parfois déficitaire au regard de la pluriannualité des dépenses et recettes par opération. A terme, ces opérations s'équilibrent principalement par le produit des cessions.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 420 986 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 936 535 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 431 952 €

Les recettes d'investissement sont nulles.

La section d'investissement retrace principalement le **déficit d'investissement de 4 336 324€ ainsi que le remboursement du capital de la dette pour 95 628 €.**

En 2019, les travaux ont principalement concerné l'aménagement de la troisième tranche de la ZA de l'Albarette à LISLE SUR TARN et la phase 2 de la ZA de Garrigue Longue à MONTANS.

A la fin de l'exercice 2019, la passation d'écritures de stocks sur le budget ZA n'a pas été effectuée. Le travail de récupération de l'historique de chaque zone d'activité étant en cours, la constatation de stocks devra, par conséquent, être affinée sur l'exercice 2020.

BUDGET TOURISME

Le budget 2019 retrace les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant de notre territoire et de développer le tourisme de savoir-faire :

- Poursuivre l'évolution de la mission de conseil en séjour : accueil hors les murs, professionnalisation des conseillers en séjour,...
- Animation et coordination des prestataires touristiques
- Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire

- Poursuivre le développement du tourisme de savoir faire, le tourisme patrimonial, l'oeno-tourisme et les activités de pleine nature

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 997 220 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 227 379 € destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant : achat de fournitures mais aussi les actions menées.

La taxe de séjour versée au Conseil départemental du Tarn représente 10 712 €.

En recettes, les subventions représentent 829 785 € dont **763 424,59 €** de subvention d'équilibre du Budget principal. Cette dernière est fixée à hauteur de la participation précédemment versée par les communautés au PETR pour l'exercice de la compétence Tourisme qu'elles lui avaient déléguée.

La taxe de séjour s'élève à 162 241 €.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 132 395 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 273 822 € dont 153 958 € de RaR.

Les principales dépenses couvrent le site internet, les bornes interactives, la signalétique sur autoroute, le tourisme hors les murs et l'oeno-tourisme.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 337 923 € dont 46 016 € de RaR.